

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 27/01/2026 - 2009 - 2019 B 02557 - 852 376 466 - DEV-TECH
CONCEPT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société		SARL DEV-TECH CONCEPT									
Adresse du principal établissement		17 Rue Jean Macé 59000 LILLE									
Adresse du siège social, si différent											
Ancienne adresse en cas de changement											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère											
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité		☐		Activités exercées :		Activités des sociétés holding			
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION											
1 - Résultat fiscal											
Bénéfice imposable au taux normal				0		Bénéfice imposable à 15 %		3 070			
						Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %											
2 - Plus-values											
PV à long terme imposables au taux de 19 %				Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV à long terme imposables au taux de 15 %			
								PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)											
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				☐		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)				☐	
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)				☐		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)				☐	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)				☐		Société d'investissements immobiliers cotée				☐	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)				☐		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				☐	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				☐		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				☐	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				☐		Autres dispositifs				☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				☐	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer					dans le secteur productif, art. 244 quater W					☐	
D - IMPUTATIONS											
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.											
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.											
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS							Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%				
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ							Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :											
H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable					
CGA	☐	Viseur conventionné		☐	N° d'agrément du CGA			ECF	☐		
Nom et adresse :											
- du Comptable :		Société		SAS TERRE D'ENTREPRENEURS 28 PLACE DE LA GARE 59800 LILLE							
- du Conseil :											
- du CGA ou du viseur conventionné :											
- du prestataire :											

certifié conforme à l'original

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065
Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	31 074
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	31 074

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires ⑤	Remboursements ⑥	Indemnités forfaitaires ⑦	Remboursements ⑧
SARL Azeddine JAWAD 10 rue Jean Jaurès, 59	100 000	2023	32 068				

K - DIVERS
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL.T de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2023 ③	Net 31/12/2022 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	15 446	AU	11 434	16 711
Immobilisations en cours	AV		AW		13 300
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD	131 711	BE	131 711	128 899
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	147 157	BK	143 145	158 911
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	7 394	BY	7 394	20 794
Autres créances (3)	BZ	50 725	CA	50 725	65 926
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	29 499	CG	29 499	9 910
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		670
TOTAL III	CJ	87 618	CK	87 618	97 301
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	234 775	IA	4 012	230 763
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

Copie certifiée conforme à l'original



② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

			Net	31/12/2023	Net	31/12/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	100 000	DA	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	10 000	10 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	83 976	114 548	
Report à nouveau			DH			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	1 892	502	
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
TOTAL I			DL	195 868	225 050	
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
TOTAL II			DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
TOTAL III			DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	19 423	1 946	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 352		
Dettes fiscales et sociales			DY	13 595	18 290	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	525	10 925	
Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL IV			EC	34 896	31 161	
Écarts de conversion passif			V			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	230 763	256 211	

Renvois :		
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	34 896
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	31 161

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	31/12/2022
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue : - biens	FD		FE		FF	
- services	FG	55 832	FH		FI	48 816
Chiffre d'affaires net	FJ	55 832	FK		FL	48 816
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	246
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	3 351
Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	52 413
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3)					FW	17 610
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	2 092
Salaires et traitements					FY	15 362
Charges sociales (10)					FZ	5 715
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)					GA	6 338
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	47 116
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	5 298
Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	46
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	46
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	46
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 343

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

		31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	30 418	
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	30 418	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	180	3 310
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	14 614	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	365	573
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 158	3 882
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	15 260	-3 882
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices X	HK	461	959
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	89 762	52 459
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	87 870	51 957
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	1 892	502
(1) - Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) - Produits de locations immobilières	HY		
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) - Crédit-bail mobilier	HP		
- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) - Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) - Produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) - Intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6 bis) - Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX		
(6 ter) Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D)	RD		
(9) - Transferts de charges	A1	1 596	3 351
(10) - Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	14 898	5 715
(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		14 898	
(11) - Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) - Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) - Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6			
obligatoires A9			
(dont cotisations facultatives Madelin) A7			
(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures	Produits antérieurs

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite) - Annexe

Détail des produits et charges exceptionnels

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Vente véhicule mercedes		23 500
Aide covid Urssaf non pris en compte dans le calc		6 918
VNC Mercedes	14 614	
Amendes	180	
Mise au rebut	365	

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations	
						Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
Immobilisations corporelles							
Terrains		KG		KH		KI	
- Sur sol propre (dont composants)	L9	KJ		KK		KL	
Constructions - Sur sol d'autrui (dont composants)	M1	KM		KN		KO	
- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2	KP		KQ		KR	
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants)	M3	KS		KT		KU	
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		KV		KW		KX	
Autres immos corporelles - Matériel de transport		KY	27 924	KZ		LA	13 300
- Matériel bureau et informatique, mobilier		LB	2 708	LC		LD	
- Emballages récupérables et divers		LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours		LH	13 300	LI		LJ	
Avances et acomptes		LK		LL		LM	
TOTAL III	LN		43 932	LO		LP	13 300
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P	128 899	1R		1S	2 812
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
TOTAL IV	LQ		128 899	LR		LS	2 812
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		172 831	ØH		ØJ	16 112
CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice		Réévaluation ou mise en équivalence	
		Virement	Cessions ou mise en équivalence			Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	
Immobilisations corporelles							
Terrains		IP		LX		LY	
- Sur sol propre		IQ		MA		MB	
Constructions - Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
- Inst. gales., agencements, amgt, constructions		IS		MG		MH	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MI		MJ	
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	
Autres immos corporelles - Matériel de transport		IV	27 924	MP		MQ	13 300
- Matériel bureau et informatique, mobilier		IW	562	MS		MT	2 146
- Emballages récupérables et divers		IX		MV		MW	
Immobilisations corporelles en cours		MY	13 300	MZ		NA	
Avances et acomptes		NC		ND		NE	
TOTAL III	IY		13 300	NG		NH	15 446
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
Autres participations		IO		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	131 711
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	
TOTAL IV	I3			NJ		NK	131 711
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		13 300	ØK		ØL	147 157

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐ x

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Constructions	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
	- installations générales, agencements aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
Autres immobilisations corporelles	- matériel de transport	QH	12 892	QI	2 887	QJ	13 310	QK	2 468
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 028	QM	1 077	QN	562	QO	1 544
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	13 920	QV	3 964	QW	13 872	QX	4 012
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	13 920	OP	3 964	OQ	13 872	OR	4 012

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel			
	Colonne ①	Colonne ②	Colonnes ③	Colonne ④	Colonne ⑤	Colonne ⑥			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immo. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions									
- sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
- sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immo. corp.									
- inst. gales, agenc. et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
- mat. de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
- mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
- emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP - NQ - NR)		NW	Total général non ventilé (NS - NT - NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	3Y	TK	IL	IM
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
Provisions pour risques et charges				
- Litiges	4A	4B	4C	4D
- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
- Pertes de change	4T	4U	4V	4W
- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
- Gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
- Corporelles	6E	6F	6G	6H
Sur immobilisations : - Titres mis en équivalence	02	03	04	05
- Titres de participation	9U	9V	9W	9X
- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises : - D'exploitation		UE	UF	
- Financières		UG	UH	
- Exceptionnelles		UI	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				10

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES
ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL			UM		UN
Prêts (1) (2)	UP			UR		US
Autres immobilisations financières	UT			UV		UW
Clients douteux ou litigieux	VA					
Autres créances clients	UX			7 394	7 394	
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée)	UO			ZI		
Personnel et comptes rattachés	UY					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
- Impôts sur les bénéfices	VM			16 256	16 256	
État et autres collectivités publiques	VB					
- Taxe sur la valeur ajoutée	VN					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP			1 664	1 664	
- Divers	VC			32 305	32 305	
Groupe et associés (2)	VR			500	500	
Débiteurs divers	VS					
Charges constatées d'avance	VT			58 119	58 119	
TOTAL				VT	VU	VV
Renvois :						
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice						VD
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice						VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						VF

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à - de 1 an à l'orig.	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 352	1 352		
Personnel et comptes rattachés	8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	7 464	7 464		
- Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques	VW	4 622	4 622		
- Taxe sur la valeur ajoutée	VX				
- Obligations cautionnées	VQ	1 509	1 509		
- Autres impôts, taxes et ass.	8J				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	VI	19 423	19 423		
Groupe et associés (2)	8K	525	525		
Autres dettes	ZZ				
Dettes représent. de titres empruntés ou remis en garantie	8L				
Produits constatés d'avance	VY	34 896	34 896		
TOTAL		VY	VZ		
Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					VJ
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					VK
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)					VL 6 713

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

I - RÉINTÉGRATIONS				31/12/2023	
Bénéfice comptable de l'exercice				WA	1 892
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG	537
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	180
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôt sur les sociétés				17	461
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L 7	K 7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - Imposées au taux de 0 %				18	
				ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					
Réintég. div. : - Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises	SW	
(à détailler)			Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
dont :					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
TOTAL I				WR	3 070
II - DÉDUCTIONS				Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice - Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR.) - Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)				WU	
				WV	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur déficits antérieurs				WH	
				WP	
				WW	
				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales					
Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2 A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
Mesures d'incitation					
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer				ZY	
Majoration d'amortissement					
Abattement sur les bénéfices et exonérations				XD	
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		L 2	Zone de dévelop. prioritaire (art. 44 septdécies)	PB	
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)		L 5	Société d'investissements immobiliers cotée	K 3	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdécies)		PA	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	OV	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1 F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdécies)	XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)	PP	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				K 9	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS	
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Déductions : Dont déduction except. (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction except. (art. 39 decies B)	YB	
diverses : Dont déduction except. (art. 39 decies C)		YC	Dont déduction except. (art. 39 decies D)	YD	
(à détailler) : Dont déduction except. (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction except. (art. 39 decies G)	YL	
				YH	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
TOTAL II				XH	
III - RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		Bénéfice (I - II)		XI	3 070
		Déficit (II - I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	3 070
					XO

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒

I - SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits : - Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent) - Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A) - Reportables (différence K4 + K4bis - K5) - De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	K4			
	K4bis			
	K5			
	K6			
	YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter		
II - INDEMNITES POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZI		
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL		8X	8Y	
Provisions pour dépréciations				
TOTAL		9D	9E	
Charges à payer				
TOTAL		9K	9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)		YN	YO	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

11
 TABLEAU D'AFFECTATION
 DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT					
Origines			Affectations		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	502	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	-30 572
Prélèvements sur les réserves	0E		Dividendes	ZE	31 074
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	0F	502	TOTAL II	ZH	502

RENSEIGNEMENTS DIVERS			31/12/2023		31/12/2022		
Engagements							
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7			YQ				
Engagements de crédit-bail immobilier			YR				
Effets portés à l'escompte et non échus			YS				
Détail des postes							
- Sous-traitance			YT				
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois) J8			4 025 XQ		5 657 2 520		
Autres achats et charges externes :	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		584 492	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES			ST		9 759 14 598	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052			ZJ		16 000 17 610	
Impôts et taxes :	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW		416	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS			9Z		4 825 2 092	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052			YX		5 241 2 092	
TVA							
Montant de la TVA collectée			YY		10 920 8 129		
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		1 257 648		
Divers							
Montant brut des salaires			0B				
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			0S				
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK		5,57 % 1,66 %		
Numéro de centre de gestion agréé XP			Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR Non	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH	
Régime de groupe							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA			Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL		
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC		
Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO		
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF		
			Sté mère/filiale ? JH		N° SIRET société mère JJ		

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
Mercedes classe A ES-972-PC	10/09/2020	27 924		13 310		14 614
LEROYMERLIN	31/12/2021	562		562		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				⑩			
⑥	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
Mercedes classe	23 500	8 886	8 886				
LEROYMERLIN							

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	
①		②	③	④	⑤
Moins-values nettes	N				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					

15 RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS 4					
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS 5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒

Déclaration des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
Calcul de la valeur ajoutée		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL I	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI	
TOTAL II	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL III	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

N° SIREN	852376466
Dénomination de l'entreprise	DEV-TECH CONCEPT
- N°, Type et nom de voie	17 Rue Jean Macé
Adresse : - Code postal	59000
- Ville	LILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100 000

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et Voie		
	Code postal	Commune	Pays

Titre	Mr	Nom patronymique / Prénom	JAWAD AZEDDINE
Nom marital		% de détention	100.00
		Nb de parts ou d'actions	100 000
Naissance :	Date	10/05/1999	N° Département 27
	Commune	VERNON	Pays FR
Adresse :	N° et Voie	17 RUE JEAN MACE	
	Code postal	59000	Commune LILLE
			Pays FR

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination		
Adresse		
PME au sens communautaire ☐		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")		
III - CAS PARTICULIERS		
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2023

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2023

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SARL DEV-TECH CONCEPT	
Complément de dénomination			
N° SIREN		852376466	
N° de Téléphone		06 18 26 31 13	
Adresse		- N°, Type et nom de voie	
		17 Rue Jean Macé	
		- Complément de distribution	
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville		59000 LILLE	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF
			6420Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RN régime réel normal	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N		01/01/2023	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2023	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2022	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		12	
E - MONNAIE			
Code monnaie		EUR	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2023

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2023

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2023

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2023

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2023

Identification de la société	
Désignation de la société	DEV-TECH CONCEPT
Numéro SIREN du principal établissement	852376466
Code NAF	6420Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	3 070
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	3 070
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	3 070

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)
--	---------------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)
---	----------------

DEV-TECH CONCEPT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 10 Rue Jean Jaurès, Bâtiment D, Appt 508
59200 TOURCOING
852 376 466 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 892 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 892 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	8 108 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	10 000 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	10 000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme à l'original

Certifié conforme
La Gérance

Azedine JAWAD


DEV-TECH CONCEPT

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 10 Rue Jean Jaurès, Bâtiment D, Appt 508
59200 TOURCOING
852 376 466 RCS LILLE METROPOLE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-huit juin,
A dix heures,

Monsieur Azeddine JAWAD,
demeurant 17 rue Jean Macé 59000 LILLE,

Propriétaire de la totalité des 100 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société DEV-TECH CONCEPT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Azeddine JAWAD, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 892 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 892 euros
Un prélèvement sur les réserves	

- sur le compte « autres réserves »	8 108 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	10 000 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	10 000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- La Société détient un compte courant dans les comptes de la Société LA BELLE EQUIPE, dont la Société est associée. Au terme de l'exercice écoulé, le montant de ce dernier s'est élevé à 18 362,41 euros. Ce compte a généré des intérêts à hauteur de 963,51 euros.
- La Société détient un compte courant dans les comptes de la société AAA CONCEPT, dont la Société est gérante et associée. Au terme de l'exercice écoulé, le montant de ce dernier s'est élevé à 13 637,22 euros. Ce compte a généré des intérêts à hauteur de 439,81 euros.

- La Société LA FABRIQUE DES CAPUCINES, dont la Société est Présidente et associée, détient un compte courant dans les comptes de la Société. Au terme de l'exercice écoulé, le montant de ce dernier s'est élevé à 12 567,46 euros. Ce compte a généré des intérêts à hauteur de 444,18 euros.
- Monsieur Azeddine JAWAD, gérant et associé unique, détient un compte courant dans les comptes de la Société. Au terme de l'exercice écoulé, le montant de ce dernier s'est élevé à 6 712,62 euros.
- Monsieur Azeddine JAWAD, gérant et associé unique, loue des locaux à la Société. Au terme de l'exercice écoulé, le montant des loyers s'est élevé à 1 800 euros.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant net de 32 068,23 euros.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Azeddine JAWAD

